

28/09/2022

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

### 1.1 Identification du produit

Nom du produit : Poudre de craie bleue (référence **300.0080**)

Couleur: bleue

### 1.2 Utilisations principales identifiées de la substance ou du mélange

Utilisation: marquage

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : **KS TOOLS**  
PDA Région de Brumath – 1 rue de Londres  
F – 67670 MOMMENHEIM  
Tel : +33(0) 88 14 38 00 – Fax : +33(0)3 88 14 38 01  
Email : kstools@kstools.fr

## 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

**2.1 Classification de la substance/du mélange conformément à la norme OSHA Hazard Communication Standard 2012 (29 CFR 1910.1200) et au système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)**

### Risques physiques

Non retenu

### Risques

#### sanitaires

Non retenu

### 2.2 Elements d'étiquetage

**Pictogramme(s) de danger:** Aucun

**Avertissement écrit:** Aucun

### Mention de danger

Aucune

## Précautions à prendre

Aucune

## 2.3 Autres risques

Aucun

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Composant	Poids (%)	N° CAS	SGH
Carbonate de Calcium (CaCO <sub>3</sub> )	80~85	471-34-1	/
Pigment de couleur bleue outremer	15~20	57455-37-5	/

## 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux ouverts à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter pour des soins médicaux.

**Contact avec la peau** Se laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

**Ingestion** Ne pas faire vomir sans avis médical. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement une aide médicale.

**Inhalation** En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir immédiatement une aide médicale en cas d'apparition de symptômes.

### 4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Produit chimique sec.  
Mousse chimique.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou équivalent) et un équipement de protection complet.

## 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures

#### 6.1.1 Pour le personnel non urgentiste

Assurer une ventilation adéquate, éviter la formation de poussières. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Evacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart et au vent du déversement/de la fuite. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard, le gaz ou la poussière.

#### 6.1.2 Pour le personnel urgentiste

Utiliser un équipement de protection approprié pour la protection individuelle. Utiliser un équipement de protection approprié pour la protection individuelle.

### 6.2 Précautions environnementales

Empêcher toute fuite ou déversement ultérieur si cela ne présente aucun danger. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer, aspirer et recueillir dans des conteneurs appropriés et fermés en vue de la récupération ou de l'élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants

### 6.4 Références aux autres sections

Le cas échéant, se référer aux sections 8 et 13.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation en sécurité

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact physique direct. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Tenir à l'écart des matières inflammables et des sources de chaleur. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, et incompatibilités éventuelles

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans un récipient ou un cylindre hermétiquement fermé. Pour maintenir la qualité du produit, ne pas le stocker à la chaleur ou à la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des matières incompatibles, des sources d'inflammation et des personnes non formées. Sécuriser et étiqueter la zone. Protéger les conteneurs/cylindres des dommages physiques. La zone de stockage doit être équipée d'un équipement de traitement d'urgence des fuites et de matériaux d'abri appropriés.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Carbonate de calcium (471-34-1)	Aucune information	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> (8 h) (fraction inhalable) 5 mg/m <sup>3</sup> (8 hours) (fraction respirable)	TWA: 10 ppm (8 h) (fraction inhalable) 5 mg/m <sup>3</sup> (8 hours) (fraction respirable)
Pigment de couleur bleu outremer (1309-37-1)	Aucune information	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (8 h)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (8 h)(en tant que Fe, particules totales)

#### Valeurs biologiques limites

Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune matière dangereuse dont les limites biologiques ont été établies par les organismes de réglementation régionaux.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Aucune information

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Veiller à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité soient proches



[www.kstools.fr](http://www.kstools.fr)

# Fiche de données sécurité

de l'emplacement du poste de travail.

## Mesures de protection individuelle

<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection
<b>Portection du corps et de la peau</b>	Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter l'exposition de la peau.
<b>Protections respiratoires</b>	Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH ou la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes sont ressentis, sont dépassées ou en cas d'irritation ou d'autres symptômes.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
<b>Contrôles de l'exposition environnementale</b>	Aucune information

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de

<b>Etat physique</b>	: <b>craie solide</b>
Apparence	: Bleue
Odeur	: Odorless.
Seuil olfactif	: Non fourni
pH	: 8-9.
Point de fusion	: 825° C / 1517° F..
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Non fourni
Point d'inflammation	: Non fourni
Taux d'évaporation	: Non fourni
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	: Non fourni
Pression de vapeur/densité	: Non fourni
Densité relative	: Non fourni
Solubilité(s)	: Non fourni
Coefficient de partage : n-octanol / eau : Not provided.	
Température d'auto-inflammation	: Non fourni
Température de décomposition	: Non fourni
Viscosité	: Non fourni

### 9.2 Autres informations

Non fourni

## 10. STABILITY AND REACTIVITY

### 10.1 Réactivité

Il n'y a pas de polymérisation dangereuse.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans le cadre d'un traitement normal.

### 10.4 Conditions à éviter

Produits incompatibles, exposition à l'air humide ou à l'eau, éloigner du feu.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts, Acide.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxide de Carbone (CO), dioxyde de Carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### (a) Toxicité aiguë

Données toxicologiques des composants

Composant	LD50 Oral	LD50 Dermique	LC50 Inhalation
Carbonate de Calcium (471-34-1)	6450 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg (Rat) (Ligne directrice 402 de l'OCDE)	> 3 mg/L 4h (Rat) (Ligne directrice 403 de l'OCDE)
(a) Toxicité aiguë du fer bleu oxyde-pigment (1309-37-1)	> 10000 mg/kg ( Rat )	Aucune donnée	Aucune donnée

(b) corrosion/irritation de la peau      Aucune information

(c) dommages/irritation des yeux      Aucune information

#### (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Respiratoire      Aucune information

Cutanée      Aucune information

(e) mutagénicité pour les cellules germinales      Aucune information

(f) cancérogénicité      Aucun cancérigène connu

(g) toxicité pour la reproduction      Aucune information

(h) STOT - exposition unique      Aucune information

(i) STOT-exposition répétée      Aucune information

Organes ciblés      Aucune information

(j) Risques d'aspiration      Aucune information

Autres effets indésirables      Les propriétés toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

Perturbateurs endocriniens      Aucun connu

## 12. ECOLOGICAL INFORMATION

### 12.1 Toxicité

#### Effets écotoxiques

Le produit contient la/les substance(s) suivante(s) qui est/sont dangereuse(s) pour l'environnement.

Composant	Algues d'eau douce	Poissons d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
Carbonate de Calcium (471-34-1)	Aucune donnée	LC50: > 56 g/L,96h	Aucune donnée	Aucune donnée
Blue iron oxide-pigment (1309-37-1)	Aucune donnée	LC0: > 50 g/L,96h	Aucune donnée	EC50: >100 mg/L,48h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information

#### 12.3 Potentiel de bio-accumulation

**Aucune information**

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information

#### 12.5 Résultats de PBT et vPvB

Aucune donnée pour évaluation

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Résidus de déchets / produits non utilisés

Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme déchet dangereux. Les lignes directrices de l'EPA pour la détermination de la classification sont énumérées dans le 40 CFR 261.3. En outre, les producteurs de déchets doivent consulter les réglementations nationales et locales en matière de déchets dangereux pour s'assurer que la classification est complète et précise. Respectez toutes les réglementations nationales et locales en matière d'environnement.

#### Emballages contaminés

Vider le reste du contenu. Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Ne pas réutiliser les récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

Non réglementé

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

### ADR/RID

Non réglementé

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport pour l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

### ICAO/IATA

Non réglementé

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Risques environnementaux

Aucun risque identifié

#### 14.6. Précautions utilisateur

Aucune précaution particulière requise

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II du Marpol73/78 et du code de l'IBC** Non applicable, marchandises emballées

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

**15.2. Inventaires internationaux** X = listé

Composant	EINECS	NZIoC	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	IECSC	AICS	KECI
Carbonate de Calcium (CaCO <sub>3</sub> )	207-439-9	X	X	X	-	X	X	X	X
Bleu outremer	611-533-9	X	X	X	-	X	X	X	X

### États-Unis - Règlements fédéraux

**SARA Titre III - Section 302 Extremely Hazardous Chemicals (produits chimiques extrêmement dangereux) :**  
Les composants de ce produit ne sont pas réglementés par la section 302 de la SARA ou sont réglementés mais présents à des concentrations négligeables.

**SARA Titre III - Section 313 Produits chimiques toxiques:**

SARA 313 : Ce matériau ne contient aucun composant chimique dont les numéros CAS connus dépassent les seuils de déclaration (De Minimis) établis par SARA Titre III, Section 313.

**La loi CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act) - Quantité à déclarer (RQ) :**

Les composants de ce produit ne sont pas réglementés par le CERCLA, sont réglementés mais présents en concentrations négligeables ou sont réglementés sans quantité à déclarer.

## Legende

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
DSL/NDSL - Liste intérieure canadienne des substances/Liste extérieure des substances  
PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques  
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
AICS - Inventaire australien des substances chimiques  
KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants

### 15.3. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette FDS est conforme à la réglementation 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et au système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

### DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent dépasser nos connaissances. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit.

Cette FDS a été préparée et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas être applicables.

Fin du document